

Comment calculer les effets redistributifs des services publics et sociaux pour un ménage-type ?

Par Fabienne FECHER, Françoise FORTEMPS (Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège) & Barbara SAK (CIRIEC)



Après avoir décrit dans une autre note publiée dans D'autres Repères la méthodologie globale et les concepts théoriques du programme de recherche visant à évaluer les effets redistributifs de la fourniture de services financés collectivement¹, nous allons à présent examiner le niveau microéconomique. Il s'agit d'illustrer, à partir d'un ménage-type, les aspects redistributifs de quatre services publics et sociaux, en regardant la distribution des revenus avant et après prise en compte des transferts en nature spécifiques aux services publics de santé, éducation, logement social et transport public. Les agrégats macroéconomiques globaux liés aux transferts publics dans les quatre secteurs susmentionnés ont été publiés dans D'autres Repères en octobre/novembre 2012.

En d'autres termes, cette note va étudier la consommation des services publics et sociaux et leur impact sur des ménages-types et voir dans quelle mesure leur revenu disponible va évoluer, en intégrant la valeur monétaire des transferts en nature reçus, c'est-à-dire ceux fournis par les pouvoirs publics.

Pour ce faire, la population wallonne a été regroupée en sept ménages-types différents. Ce sont donc des exemples qui permettent de couvrir une diversité de situations sans toutefois couvrir tous les cas de figure. Les ménages-types ont été déterminés par les caractéristiques suivantes : revenu disponible, composition du ménage (présence d'enfants et donc du secteur éducatif), situation professionnelle du ménage, état de santé des membres du ménage, moyens de transports utilisés pour se déplacer, occupation d'un logement social (ou non). Quant aux montants pris en considération dans les calculs, ils proviennent de bases de données officielles (telles que INAMI et Service statistique de la Communauté française), d'enquêtes scientifiques commandées par des acteurs institutionnels (Institut scientifique de Santé publique, Mutuelle Solidaris) ou de publications officielles (Société wallonne du logement...).

La présente note présente en détail la méthodologie et les calculs réalisés pour évaluer les effets redistributifs pour un ménage-type ayant recours aux quatre services publics et sociaux étudiés. Deux autres notes présenteront les résultats obtenus pour six autres familles-types ayant des caractéristiques socio-économiques différentes.

1 Remarques liminaires sur la nature des données utilisées

Pour évaluer la valeur monétaire des transferts en nature dans chacun des secteurs étudiés, plusieurs types de données sectorielles spécifiques ont été collectés. Fournies la plupart du temps sur base annuelle, elles ont été mensualisées pour être utilisées par la suite.

1.1 Données relatives aux dépenses publiques de santé

Au niveau des prix, le montant des honoraires relatifs aux différentes prestations médicales étudiées et surtout le montant des remboursements associés, dans le cadre d'un régime préférentiel ou non, constituent les premières données nécessaires à la monétarisation des transferts en nature de santé. Ces montants sont disponibles sur le site de l'INAMI à l'adresse suivante : <http://www.inami.fgov.be/insurer/fr/rate/index.htm> ou également sur le site suivant présentant les honoraires et remboursements les plus récents : <http://www.test-achats.be/dossiers/medictarif/fr/medicTarif.aspx#tablePrice>.

Nous supposons dans le cadre de la présente recherche que les ménages-types ont recours à des médecins conventionnés.

...

Parallèlement, au niveau des quantités, des données relatives à la consommation médicale sont également nécessaires pour chiffrer précisément la valeur des transferts en nature de santé mensuels. A cet effet, nous avons recours aux données suivantes :

- Le nombre moyen de contacts avec le médecin généraliste, spécialiste et le dentiste, par an, par tranche d'âge, par genre et par niveaux de revenus. Ces données sont issues de l'Enquête de Santé par interview 2008 et disponibles à l'adresse suivante : <http://www.wiv-isp.be/epidemiologie/hisia/>
- La consommation médicale de ménages-types proposée par la mutualité Solidaris sur son site internet : <http://www.solidaris-liege.be/mutualite/solidaris-mutualite.html>
- Des données plus techniques relatives à la consommation de médicaments pour des pathologies cardiaques ou encore des données détaillées relatives aux traitements médicaux d'une personne atteinte d'un diabète de type I. Ces données ont été respectivement récoltées auprès d'une pharmacie et d'un patient diabétique ayant accepté de fournir les informations et dont nous conservons l'anonymat.

1.2 Données relatives aux dépenses publiques d'enseignement

Les données relatives au coût d'un étudiant de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour la Communauté française sont issues de la publication « Enseignement en chiffres » produite annuellement par le Service statistique de la Communauté française – Etnic et disponible à l'adresse suivante : <http://www.statistiques.cfwb.be/index.php?id=510>

Les données utilisées sont celles correspondant à l'année académique 2008-2009. Elles représentent le coût annuel d'un étudiant pour la Communauté française. Nous intéressent principalement au revenu disponible mensuel ajusté - à savoir l'augmentation du revenu mensuel disponible provoquée par la prise en compte des transferts publics et sociaux en nature -, nous ramenons donc systématiquement le coût par étudiant à une base mensuelle.

1.3 Données relatives aux dépenses publiques de logement social

Afin d'évaluer le transfert en nature des pouvoirs publics dans le cadre de la fourniture de logements sociaux, transfert encore appelé subvention implicite, deux types de données sont nécessaires :

- Le loyer moyen dont s'acquittent mensuellement les locataires sociaux. Ce montant est disponible dans le rapport annuel de la Société Wallonne du Logement (SWL) et disponible à l'adresse suivante :

http://www.swl.be/index.php?option=com_content&view=article&id=135&Itemid=302

- Le loyer moyen payé par les locataires de logements équivalents et disponibles sur le marché privé. Ces données de loyers ont été extraites de la publication « Mon argent » de l'Echo publiée en mai 2011.

La subvention implicite que nous imputons aux ménages est la différence entre le loyer payé sur le marché privé et celui dont s'acquittent effectivement les ménages pour la location d'un logement social similaire.

Notons que, ne disposant pas de données permettant de distinguer le loyer moyen payé pour différents types de logement (1 chambre, 2 chambres,...), tant sur le marché privé que dans le secteur du logement social, chacune des familles

considérées perçoit la même subvention implicite et ce, quels que soient sa composition et donc ses besoins en termes de logement.

1.4 Données relatives aux dépenses publiques de transport

Afin d'évaluer le montant des transferts en nature de transport, nous avons recours à la dépense publique moyenne par usager du transport ferroviaire ou du transport en commun public local.

La dépense publique moyenne par passager, que ce soit pour le transport ferroviaire ou le transport en commun public local, est issue d'une étude réalisée par le Bureau fédéral du plan analysant les comptes satellites de transport. Deux publications en ont résulté : NAUTET, M., Analyse des dépenses et recettes publiques de transport, Working Paper 20-08, 2008 et NAUTET, M., Les comptes satellites des transports en 2000, Planning Paper-Bureau fédéral du Plan, avril 2011, n°109 (<http://www.plan.be/publications/publication.php?lang=fr&TM=29&IS=63>)

2 Mesure des effets redistributifs

Voyons à présent comment estimer la valeur monétaire d'un service public donné.

2.1 Evaluation des transferts en nature de santé
L'Enquête de Santé par interview nous donne un nombre moyen de consultations médicales par an selon les âges et les types de ménage. Prenons, par exemple, une famille avec deux adultes recourant l'un à une consultation d'un médecin 5 fois par an, l'autre chaque mois, avec un suivi mensuel par un médecin spécialiste et un traitement médicamenteux, le tout dans l'hypothèse de remboursements préférentiels (cas de revenus très modestes).

...

- Visite chez le médecin généraliste:

Tableau 1 - Evaluation des transferts en nature de santé

Coût total	22,98 euros
Ticket modérateur	1,50 euros
Remboursement	21,48 euros

Membre de la famille	Consommation médicale	Remboursement annuel (euros)	Remboursement mensuel (euros)
Adulte 1	5 visites chez le généraliste	5*21,48 = 107,40	8,95
Adulte 2	12 visites chez le généraliste 12 visites chez le spécialiste Médicament	12*21,48 = 257,76 12*38,99 = 467,88 (89,64/98) * 30 * 12 = 329,29	21,48 38,99 <u>27,44</u> = 87,91
Total des dépenses publiques de santé pour le ménage		1 162,33	96,86

- Visite chez le médecin spécialiste :

Coût total	39,67 euros
Ticket modérateur	0,68 euros
Remboursement	38,99 euros

- Consommation de médicament :

Coût total	98,94 euros
Ticket modérateur	9,30 euros
Remboursement	89,64 euros

Supposant une consommation journalière d'un comprimé et le remboursement rapporté ci-dessus concernant une boîte comportant 98 comprimés, le remboursement mensuel s'élève à 27 euros (89,64 euros*30/98).

Le tableau ci-dessous présente la valeur monétaire totale des transferts en nature de santé dont bénéficie le ménage de deux personnes considéré à titre illustratif, ainsi que chacun des remboursements perçus par ce ménage mais également la valeur agrégée de ceux-ci.

Les transferts en nature de santé s'élèvent donc à 1 162 euros par an, soit 97 euros par mois pour ces deux adultes. C'est de ce montant que doit être augmenté le revenu disponible des ménages pour obtenir le revenu disponible ajusté par les dépenses publiques de santé dont bénéficie le ménage considéré.

La prise en compte des transferts en nature d'éducation dans le revenu disponible des ménages consiste à augmenter le revenu disponible mensuel du coût généré par un élève évoluant dans le réseau d'enseignement officiel en Communauté française.

2.2 Evaluation des transferts en nature d'enseignement

La prise en compte des transferts en nature d'éducation dans le revenu disponible des ménages consiste à augmenter le revenu disponible mensuel du coût généré par un élève évoluant dans le réseau d'enseignement officiel en Communauté française. Nous imputons donc au revenu disponible d'un ménage le montant du coût annuel d'un étudiant pour la Communauté française ramené à une base mensuelle.

Le Service Statistique de la Communauté française estime que la dépense publique moyenne générée par un étudiant de l'enseignement primaire est de 3 697 euros par an, soit 308 euros par mois. Le coût annuel moyen d'un étudiant de l'enseignement secondaire est logiquement plus important et s'élève à 7 321 euros. La dépense publique mensuelle générée par un étudiant de l'enseignement secondaire est donc de 610 euros. Enfin, la dépense publique engendrée par un étudiant de l'enseignement universitaire est encore plus importante et s'élève à 9 714 euros par an, soit 809,5 euros par mois.

Parallèlement, il est nécessaire de tenir compte de l'existence de bourse dans l'enseignement supérieur, libérant le ménage des droits d'inscription à l'université par exemple. Ces droits d'inscription sont donc couverts en quelque sorte par les pouvoirs publics et génèrent donc une dépense additionnelle de 835 euros par an ou 69,5 euros par mois.

Corriger le revenu disponible des ménages pour tenir compte des transferts en nature associés aux dépenses publiques d'enseignement consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire dont bénéficie un ménage considéré nécessite donc une augmentation

...

de ce revenu disponible de quelque 1 800 euros par mois (308 euros + 610 euros + 809,50 euros + 69,5 euros = 1 797 euros). Le tableau ci-dessous synthétise ces dépenses publiques d'enseignement à destination d'un ménage ayant trois enfants, un dans chaque niveau d'enseignement.

Tableau 2 - - Evaluation des transferts en nature d'éducation

Nature de la dépense	Montant annuel (euros)	Montant mensuel (euros)
Dépense publique moyenne pour un élève de l'enseignement primaire	3 697	308
Dépense publique moyenne pour un élève de l'enseignement secondaire	7 321	610
Dépense publique moyenne pour un étudiant de l'enseignement universitaire	9 714 + 835 = 10 549	879
Total des dépenses publiques d'éducation pour le ménage	21 567	1 797

2.3 Evaluation des transferts en nature de logement social

La monétarisation des transferts en nature de logement social nécessite l'évaluation de la subvention implicite « versée » par les pouvoirs publics, dans le cas présent la Région wallonne, aux locataires sociaux. Cette subvention implicite correspond à la différence entre le loyer dont devraient s'acquitter les locataires sociaux s'ils souhaitaient louer un logement (similaire au logement social qu'ils occupent) dans le parc privé et le loyer dont ils s'acquittent

effectivement tous les mois pour l'occupation d'un logement social. Cette subvention implicite correspond donc à la réduction de loyer opérée par les pouvoirs publics et dont bénéficient les locataires sociaux.

Selon la Société wallonne du logement, le loyer moyen payé par les locataires sociaux est de 223 euros par mois. En Région wallonne, le loyer moyen sur le parc privé étant évalué à 600 euros, la subvention implicite dont bénéficient les locataires sociaux s'élève donc à 377 euros. Schématiquement, on a les données suivantes :

Loyer moyen sur le marché privé en Région wallonne	600 euros
Loyer moyen sur le marché locatif social en Région wallonne	223 euros
Subvention implicite moyenne en Région wallonne	377 euros (600 euros – 223 euros)

La prise en compte de la subvention implicite associée à l'occupation d'un logement social dans le revenu disponible des ménages revient à augmenter celui-ci de 377 euros par mois ou 4 524 euros par an.

2.4 Evaluation des transferts en nature de transport public

La valorisation des transferts en nature de transport en commun dont bénéficient les ménages nécessite de connaître les comportements en termes de mobilité. De plus, il est important de distinguer les caractéristiques socio-économiques et les âges des utilisateurs, car cela correspondra à des catégories tarifaires différentes. Par ailleurs, lorsque les élèves et étudiants utilisent le bus et le train pour se déplacer, il faut tenir compte du calendrier scolaire et émettre plusieurs hypothèses quant à leur fréquence de déplacement.

Pour illustrer la monétarisation des transferts liés à l'utilisation des transports publics, supposons

un étudiant de 20 ans se rendant aux cours 5 fois par semaine durant 29 semaines. Les périodes de blocus, soit 4 semaines, et les sessions d'examen, 7 semaines, voient l'étudiant se déplacer fort peu en transport en commun, généralement 1 fois par semaine. Durant les 12 semaines de vacances par an, nous supposons qu'il se déplace trois fois par semaine en utilisant les transports en commun (bus et train pour se rendre en ville) au cours de cette période. Sur base de ces hypothèses, on évalue donc le nombre de déplacements en bus et en train à 192 (5*29 + 1*11 + 3*12), chiffre à multiplier par deux pour considérer les trajets aller-retour, soit 384.

L'analyse des comptes satellites de transport effectuée par Nautet (2008) révèle que le coût moyen pour les pouvoirs publics d'un usager additionnel du train est de 11 euros et de 1,60 euros pour le bus.

Afin d'évaluer la dépense publique associée aux déplacements en bus et en train, nous réalisons tout d'abord un raisonnement hors réduction tarifaire. Multiplions tout d'abord 1,60 euros, soit le coût moyen pour les pouvoirs publics généré par un usager du bus, par le nombre de trajets en bus effectués. Sur cette base, la dépense publique associée aux déplacements en bus se chiffre à 614,40 euros (1,60 euros*384) par étudiant (cf. trajet aller-retour en bus). La dépense publique générée par les 384 déplacements en train s'élève quant à elle à 4 224 euros (11 euros*384) où 11 euros constituent la dépense publique moyenne engendrée par chaque utilisateur du train. L'étudiant serait donc supposé déboursier annuellement 4 838,4 euros pour l'utilisation du train et du bus. .

Il est cependant nécessaire d'inclure dans notre raisonnement l'existence des abonnements et des réductions tarifaires qui y sont associées. Chaque déplacement en bus voit normalement le passager prendre en charge 1,60 euros du coût du trajet, soit 614,40 euros par an.

...

Pareillement, supposant que le trajet en train est d'une durée proche de 30 minutes, le coût moyen du ticket avoisine 5,50 euros. Le ménage serait donc supposé déboursier annuellement 2 112 euros pour les 384 déplacements en train de l'étudiant auxquels s'ajoutent 614,40 euros relatifs aux déplacements en bus, donc 2 726,40 euros au total. Il est cependant nécessaire d'inclure dans notre raisonnement l'existence des abonnements et des réductions tarifaires qui y sont associées. Le système d'abonnement permet à l'étudiant de déboursier seulement 365 euros par an pour effectuer l'ensemble de ses déplacements, soit une économie pour lui de 2 361,40 euros (2 726,40 euros - 365 euros) par an. Cette différence est prise en charge par les pouvoirs publics.

En conséquence, la dépense publique de transport en commun entraînée par l'étudiant s'élève non pas à 4 838,40 euros (614,40 euros + 4 224 euros) mais à 7 199,80 euros (4 838,40 euros + 2 361,40 euros) prise en charge par les pouvoirs publics. Cette dépense publique annuelle totale en faveur de l'étudiant utilisant les transports en commun correspond à un transfert en nature de transport public s'élevant à un montant de 600 euros (599,98 euros exactement) par mois.

3 Revenu disponible ajusté du ménage

Les montants des transferts publics et sociaux à destination du ménage pour chaque type de service considéré doivent ensuite être additionnés sur une base mensuelle ou annuelle. A titre d'illustration fictive, reprenons nos calculs dans le tableau suivant.

Montants des transferts publics et sociaux en nature à destination d'un ménage

Type de transfert	Montant annuel (euros)	Montant mensuel (euros)
Santé	1 162	97
Education	21 567	1 797
Logement social	4 524	377
Transport en commun	7 200	600
Total	34 453	2 871

Le montant annuel des transferts publics et sociaux en nature dont bénéficie ce ménage fictif s'élève à 34 453 euros, soit un montant de 2 871 euros par mois.

Si on suppose un revenu disponible de 2 000 euros pour le ménage illustratif considéré, le revenu disponible ajusté mensuel s'élève à

Revenu disponible	2 000 euros
Transferts publics et sociaux en nature	2 871 euros
Revenu disponible ajusté	4 871 euros

En conclusion, on constate donc une augmentation de 143,55 % après intégration de l'ensemble des transferts publics et sociaux considérés dans le revenu disponible du ménage fictif considéré à titre illustratif.

Notons enfin que le même exercice pourrait être mené pour d'autres services publics et sociaux ; mentionnons à titre d'exemple la distribution d'eau et l'égouttage, la collecte et la gestion des déchets, etc. Notons aussi que dans l'étude menée par le CIRIEC et la FAR, n'ont pas été considérés des hospitalisations. L'impact de tous ces services additionnels viendrait se cumuler aux montants calculés dans la présente note.



¹ CIRIEC-FAR, Aspects redistributifs des services publics en Wallonie, 2012, Recherche essentiellement réalisée par Maxime LACHERON.